

# Influenza aviaire : biosécurité en élevage de volailles

## Objectifs de la formation

1 journée pour appréhender rapidement les nouvelles mesures de confinement, le plan de biosécurité et les bonnes pratiques d'hygiène à mettre en place.

## Déroulé

1. Prendre conscience de l'importance de la prévention de l'influenza aviaire et comprendre les risques liés à la propagation du virus : Connaissance des bases scientifiques de l'influenza aviaire: caractéristiques du virus, résistances du virus, vecteurs de diffusion
2. Etre capable de concevoir et gérer un plan de biosécurité : - Les nouvelles mesures d'hygiène prévues dans l'arrêté du 8 février 2016 : séparation des unités de production, circulation des personnes et des véhicules, conduite en bande unique dans les unités de production, épandage des fumiers, lisiers et fientes...  
- Le plan de biosécurité : son organisation, les documents à conserver et à mettre à jour, les enregistrements à réaliser (traçabilité) Étude du plan de circulation de chaque ferme, chacun(e) apporte le plan de son exploitation édité sur Géoportail.
3. Etre capable de mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène : Plan de nettoyage et de désinfection.

## Infos complémentaires



**Durée de la formation** 1 jour(s)  
**Date limite d'inscription** 06/02/2017

### Tarifs

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA

### Plus de renseignements

Martial GRANJON  
addear.42@wanadoo.fr  
ADDEAR Loire  
4 Bis rue Philibert MOTTIN  
42110 Feurs  
Tel. 04 77 26 45 51  
N° d'organisme de formation :  
82420117742  
Repas partagé tiré du sac

## Dates, lieux et intervenants

**20 mars 2017** 4 bis rue Philibert Mottin  
09:30 - 17:00 (7hrs) 42110 Feurs

Dr Christine FILLIAT du Cabinet VETOPOLE 26 :  
spécialiste élevage rationnel circuit long et court,  
élevages bio

## Financier(s)



## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))